



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 14 NOVEMBRE 2023

Présent-e-s :

Mme Alexandra SAAS, Présidente

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-présidente

Mme Evelyne CHENAUX-BOURQUIN, Secrétaire

M. Marco SOLARI, Vice-secrétaire

M. Sylvain DUPRAZ, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Barbara SOULIER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Roberto DI GIORGIO, Cédric EPENNOY, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Nicolas LENOIR, Maxime ROHMER, Christophe STAUDER, Denis THORIMBERT, Pierre TORRI, Laurent ULRICH et Barthélémy VON HALLER, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Excusés :

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Philippe ROCHETIN

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patricia LIENHARDT, Service finances

Mme Patricia MERAD, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2023

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

3. Communications du Conseil administratif

4. Rapports des commissions

a) Sociale et enfance du 19 octobre

b) Sécurité du 30 octobre

c) Commissions conjointes du 6 novembre

public. Elle excuse les absences de M. Brunschweiler et de M. Rochetin, et annonce que M. Magnin rejoindra la séance plus tard. La question écrite de M. Rochetin sera traitée au point correspondant de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023

M. Torri constate que son texte sur la Distillerie a été très résumé.

Le PV sera complété avec le texte de M. Torri, in extenso.

Mme Soulier apporte une correction à son intervention au sujet de la motion M 38-2023.

M. Solari apporte une correction concernant la lecture des rapports. D'autre part, les propos qui lui sont attribués au début de la discussion sur la taxe sur les chiens, sont en fait ceux de M. Reversy.

Ce procès-verbal ne suscite pas d'autre remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2023 est approuvé avec ces corrections par 21 oui et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Délai référendaire

La Présidente précise que le délai référendaire des délibérations qui seront votées ce soir débutera le 23 novembre 2023 et s'achèvera le 15 janvier 2024.

2.2 Changement de nom

La Présidente annonce que M. Reversy a changé de nom et s'appelle maintenant M. Stauder.

2.3 Remerciements

La Présidente informe qu'elle a reçu un courrier de remerciement de la part des locataires de la Distillerie de Saconnex-d'Arve, dont voici la teneur :

Au nom de toutes les personnes présentes sur le lieu, nous tenons à vous exprimer nos remerciements pour le crédit octroyé au rachat et à la rénovation du bâtiment de la Distillerie de Saconnex-d'Arve. Grâce à la générosité de la commune de Plan-les-Ouates, qui s'est traduit dans les décisions et le soutien des membres de son Conseil administratif et de son Conseil municipal, le projet de rénovation et de reconstruction du bâtiment touche à sa fin. La préservation et la poursuite des activités artisanales sur site est assurée dans des conditions de travail et de sécurité améliorées. Notre reconnaissance s'étend à toutes les personnes qui ont donné du temps à la réalisation de ce projet, en particulier le service des constructions et aménagements sans quoi rien n'aurait été possible.

Nous nous réjouissons de vous accueillir dans vos locaux le 18 novembre pour son inauguration, ainsi que les jeudis et vendredis de 17h à 21h pour un apéritif dans notre buvette.

Notez encore la journée nationale des distilleries le samedi 11 novembre.

Meilleures salutations, et à bientôt.

3.4 Contrat local de Sécurité (CLS)

Mme Monbaron annonce qu'un contrôle radar a été effectué à la route de Bardonnex 108. 529 véhicules ont été contrôlés, 49 infractions (vitesse) ont été constatées, ainsi qu'un conducteur en état d'ébriété qualifiée.

Différentes interpellations ont eu lieu :

- 25.10 : interpellation d'un conducteur sans certificat d'immatriculation France.
- 14.10 : interpellation d'un jeune homme sous mandat d'arrêt pour vol de moto. Il a été remis à la police cantonale. Les agents ont dû faire face à une bande de jeunes agressifs qui accompagnaient l'interpellé. Plainte a été déposée par un agent.
- 06.10 : interpellation d'un usager conduisant sous interdiction générale de circuler.
- 04.10 : interpellation d'un usager conduisant sous interdiction générale de circuler.
- 04.10 : interpellation d'une usagère conduisant sous interdiction générale de circuler et défaut d'assurance RC
- 03.10 : interpellation d'un conducteur avec une conduite dangereuse sous interdiction générale de circuler.
- 02.10 : interpellation d'un véhicule avec des pièces dangereuses et des pneus lisses.

2 trottinettes électriques ont été saisies lors de contrôles (vitesse de plus de 40 km/h relevée au compteur).

Mme Monbaron relève le très bon travail d'initiative des agents lors de toutes ces affaires.

3.5 Secteur du Vélodrome

Mme Monbaron informe que le secteur du Vélodrome est concerné par diverses interventions tant de la police municipale que cantonale à la suite de divers incidents dans le quartier impliquant des jeunes (bruit, incivilités, circulation).

Les agents continuent d'assurer une présence régulière et visible sur ce secteur. Plusieurs contrôles ont eu lieu et un travail de coordination avec les partenaires (police cantonale – TSHM) est en cours.

3.6 Cambriolages

Mme Monbaron signale 12 cambriolages (5 villas, 5 caves et 2 commerces), ce qui fait un total de 45 cambriolages au 31.10.23, contre 41 au 31.10.22.

3.7 Prévention des accidents

Mme Monbaron informe que notre Commune a reçu ce matin, par le biais de l'un des 2 délégués à la sécurité, l'un des 6 prix de la sécurité 2023 délivrés par le Bureau de prévention des accidents. Ce prix récompense le projet monté par le service de l'Action sociale et de la jeunesse et celui de la police municipale à la suite de la journée d'information consacrée à la mobilité électrique et à ses particularités, qui s'est déroulée dans le préau de l'école du Pré-du-Camp. Le DPA a décerné 6 prix de la sécurité cette année, 3 en Suisse alémanique, 2 en Suisse romande et 1 au Tessin. Les projets récompensés servent d'exemple de bonnes pratiques. Nous félicitons ces services pour cette jolie journée de prévention qui est maintenant connue à travers le pays.

3.8 PLQ Arare-Dessous

Mme Monbaron informe qu'après plusieurs mois, le Canton, via l'Office de l'urbanisme, nous a enfin transmis des nouvelles du PLQ d'Arare-Dessous.

avait changé, et si l'administration pouvait faire preuve de souplesse pour ce genre de manifestations. Le service relève qu'il n'y a eu qu'un seul cas de non-facturation pour un retard car le guichet unique était en panne. Pour les demandes antérieures à la modification du règlement établi en 2007, aucune taxe n'était perçue. Il s'agit d'équité entre tous. Si les autorités souhaitent supprimer cet émolument qui est fixé dans le règlement communal, elles peuvent le décider, mais, en l'occurrence, il faut prendre en considération que ces demandes nécessitent passablement d'allers-retours entre les différents services et leur gestion prend beaucoup de temps, raison pour laquelle ce délai de 30 jours est prévu.

3.12 Taille de haies

En réponse à une question de M. Reversy (Stauder) concernant la taille de la haie en face du 90-92 du chemin de la Mère-Voie, **Mme Monbaron** répond que le nécessaire a été fait pour que cette haie soit taillée à la verticale, afin de permettre un passage aisé sur le trottoir.

M. Magnin rejoint la séance à 20h20.

3.13 Eclairage public

M. Rodriguez annonce que l'éclairage public sera remis en partie en service dans la nuit du 16 au 17 novembre. Un candélabre sur deux sera allumé. Un plan Lumière est en cours de réalisation, qui permettra de remplacer des sources lumineuses dans certains secteurs, qui pourront être pilotées à distance.

3.14 Inauguration de la Distillerie

M. Rodriguez rappelle l'inauguration de la Distillerie ce samedi 18 novembre à 10h30.

3.15 Séance publique trafic de transit

M. Rodriguez informe que la 2^{ème} séance publique concernant l'étude du trafic de transit dans les quartiers pour lesquels nous avons une compétence aura lieu le 29 novembre à 19h00. Un premier diagnostic avait été présenté en séance publique il y a quelques mois. Nous allons maintenant élaborer avec les personnes qui participent les mesures à prendre pour les transmettre aux différents mandataires.

3.16 Passerelle de mobilité douce des Sciers

M. Rodriguez informe que le jury du concours pour la passerelle de mobilité douce des Sciers s'est réuni le 10 octobre dernier et a sélectionné 7 bureaux pour la suite de la démarche.

3.17 Ouverture de la route d'accès aux Sciers

M. Rodriguez annonce l'ouverture de la route d'accès aux Sciers le 17 novembre prochain, pour laquelle le Conseil municipal a voté un crédit. En parallèle, un tronçon du chemin de l'Essartage est provisoirement fermé.

Une séance publique concernant cette ouverture, destinée aux habitants du quartier des Sciers, est prévue le 20 novembre, en présence de l'Office de l'urbanisme et de l'Office cantonal des transports.

3.18 Stationnement sur la route du Vélodrome

M. Rodriguez annonce que la réglementation du stationnement sur la route du Vélodrome ainsi que dans la ZIPLO a été modifiée, pour passer de zone blanche à zone bleue. En même temps, la Fondation des parkings révisait l'ensemble des macarons de la zone du Vélodrome. Certains habitants se plaignent, pensant que c'est la Commune qui retire ces macarons, alors que c'est la

conférences sont prévues ainsi que des informations de prévention. Il remercie les services et tous les partenaires qui y participent.

3.29 Séance avec les associations sociales

M. Magnin informe qu'une séance avec les associations sociales a eu lieu le 17 octobre, pour les informer de ce qui se passe dans la commune et aussi pour avoir leurs retours. Cela permet également de créer des liens entre les associations et la Commune.

3.30 Manifestations sociales

M. Magnin annonce

- 18 novembre Intégrasciers. Il s'agit d'un repas communautaire qui permet aux nouveaux habitants de se rencontrer.
- 13 décembre Don du sang spécial jeunes (hamburgers gratuits). Les personnes de tous âges sont cependant bienvenues.
- 7 novembre Présentation des 5% pour 10 nouvelles associations

3.31 Abri PC pour les migrants

M. Magnin rappelle que l'abri PC a été réquisitionné par la Confédération pour l'accueil de migrants. Tout est mis en œuvre pour que cela se passe le mieux possible.

3.32 Interdiction de fumer

M. Magnin informe que la loi pour l'interdiction de fumer dans les écoles entre en force. Cela concerne tous les bâtiments, les préaux, les places de jeux et tous les terrains en lien avec les écoles.

3.33 Noms des 3 futures institutions pour la petite enfance

M. Magnin annonce que des noms ont été donnés aux 3 futures institutions pour la petite enfance, en lien avec la région qu'elles représentent : la Cardonette (petit cardon), Petit Marron et Octarine (couleur du spectre solaire).

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

(Ndlr : Ces rapports sont lus en séance uniquement sur demande expresse d'un ou de plusieurs commissaires. Ils sont joints au présent procès-verbal - annexes a à e)

- a) **Sociale et enfance du 19 octobre**
- b) **Sécurité du 30 octobre**
- c) **Commissions conjointes du 6 novembre**
- d) **Finances du 9 novembre**
- e) **Environnement et infrastructures du 13 novembre**

Mme Soulier regrette qu'on ne puisse pas mettre de photos sur les plaques des défunts au colombarium

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 121-2023 R par 22 oui, soit à l'unanimité.

c) D 123-2023 R : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2024.

La Présidente rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 123-2023 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 26 septembre 2023. Cette délibération a été renvoyée en commission Finances, qui a émis un préavis favorable à l'unanimité dans sa séance du 9 novembre 2023.

En l'absence d'interventions, **la Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal, sous réserve de l'amendement qui sera voté dans le cadre de la délibération du budget D 124-2023.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 123-2023 R par 22 oui, soit à l'unanimité, sous réserve de l'amendement qui sera voté dans le cadre de la délibération du budget D 124-2023.

d) D 124-2023 R : Budget de fonctionnement 2024, au taux des centimes additionnels 2024 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2024.

La Présidente rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 124-2023 R (annexe 4) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 26 septembre 2023. Cette délibération a été renvoyée dans toutes les commissions et en commission Finances, qui a émis un préavis favorable par 5 oui, 2 non et 2 abstentions dans sa séance du 9 novembre 2023, sous réserve des amendements proposés.

Les amendements au budget 2024 sont traités selon le tableau des amendements.

M. Dupraz propose de voter les amendements n° 1 à 9 en bloc, et les n° 10 à 14 séparément. Ce qui est accepté.

La Présidente soumet au vote du Conseil municipal les amendements n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 en bloc.

Le Conseil municipal accepte les amendements n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 par 22 oui, soit à l'unanimité.

La Présidente soumet au vote du Conseil municipal l'amendement n° 13.

Le Conseil municipal accepte l'amendement n° 13 par 22 oui, soit à l'unanimité.

La Présidente ouvre la discussion sur l'amendement n° 10.

funéraires. Il a été dit en commission que les habitants ont déjà d'importantes dépenses, notamment pour les assurances maladie et qu'il faudrait les aider un peu. Il propose de laisser le budget tel qu'il est et si la Commune fait un résultat exceptionnel de déposer une motion pour que ce bénéfice soit utilisé pour subventionner les assurances maladie pour les habitants.

M. Gillet déclare que le groupe du Centre s'opposera également à cet amendement et salue la proposition du Conseil administratif pour la baisse de 1 centime. Il ne paraît pas responsable de procéder directement à une baisse de 2 centimes. Il partage l'avis de M. Torri ; il est en effet compliqué d'augmenter le centime lorsqu'il a été baissé. Certes, nos finances sont saines et nous avons enregistré des excédents ces dernières années, mais il faut tenir compte des importants investissements prévus notamment pour le quartier des Cherpines. Nous avons été prudents, avec raison, ce qui a permis cette santé financière. Si à l'avenir nous devons faire des excédents malgré la baisse de 1 centime, il sera toujours temps de baisser encore de 1 centime. Plan-les-Ouates a déjà un centime additionnel relativement bas.

M. Lenoir partage les propos de M. Gillet. La baisse de 1 centime est déjà satisfaisante.

M. Favre partage l'avis de M. Dupraz. Le PLR ne s'opposera pas forcément à une future hausse du centime additionnel si le besoin est avéré. Il approuve la proposition de M. Stauder pour accorder une subvention aux habitants qui en ont besoin.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal l'amendement n° 11 pour baisser le centime additionnel d'un centime supplémentaire.

Le Conseil municipal refuse l'amendement n° 11 par 17 non et 5 oui.

La Présidente ouvre la discussion sur l'amendement n° 12, pour une subvention complémentaire à Aides Quart-Monde.

Mme Rüegger précise que son groupe a déposé cet amendement au vu de la bonne santé financière de la Commune. Il serait opportun de faire un geste pour une association qui agit à Genève. Elle se dit effarée de constater que près de 750'000 personnes en Suisse vivent sous le seuil de pauvreté, soit environ 9% de la population. Nous sommes tous susceptibles de croiser chaque jour des personnes dans cette situation. Il s'agirait d'un don spécifique pour 2024 à Aides Quart-Monde qui agit auprès des personnes les plus démunies pour leur rendre leur dignité. Les problèmes financiers ont un impact délétère sur l'estime de soi. Ces personnes ont le droit d'exister. Elle invite le Conseil municipal à accepter cet amendement pour 2024 et d'augmenter la donation qui était initialement prévue à CHF 146'000.- à CHF 290'000.-.

M. Dupraz se dit surpris par cet amendement inattendu. Le PLR se demande pourquoi les auteurs proposent d'aider cette association précise et n'ont pas une vision un peu plus large. Il suggère d'en discuter dans les prochaines commissions et de prévoir éventuellement un dépassement budgétaire pour 2024. Il ne voit aucun problème à augmenter les aides, mais pas dans cette forme.

M. Lenoir est également d'avis de renvoyer la question en commission.

La Présidente remarque que le renvoi en commission n'est pas possible, car le budget doit être voté ce soir.

Mme Rüegger remarque qu'il est possible de déposer des amendements ce soir. Les motionnaires proposent cette association car ils la connaissent bien. Elle ajoute qu'il y a certainement des personnes dans la commune qui sont dans une situation de précarité. Elle est favorable pour augmenter l'aide à la coopération de manière générale. Il convient alors de modifier le règlement. Elle propose de faire une donation pour 2024 et de revoir ensuite le règlement.

Le Conseil municipal accepte l'amendement n° 14 par 20 non et 2 abstentions.

M. Rodriguez demande une suspension de séance de quelques minutes pour mettre à jour la délibération avec les amendements acceptés.

La séance est suspendue à 21h25 et reprend à 21h30.

La Présidente récapitule : tous les amendements ont été acceptés sauf l'amendement n° 11 et le n° 12 qui a été retiré.

A la demande de M. Dupraz et en accord avec le Secrétaire général, **la Présidente** donne la parole pour la déclaration du budget des groupes avant le vote.

M. Dupraz remarque que depuis 20 ans on a de bonnes surprises dans le budget et qu'on construit des crèches, des piscines, des écoles, etc. sans jamais avoir de problèmes budgétaires. Il reviendra l'année prochaine avec une demande de baisse du centime additionnel. Pour certains votes, le PLR était un peu sceptique, par exemple pour les secrétaires généraux adjoints. Il relève que contrairement à ce que certains pensent, le PLR ne vote pas contre tout. Il n'est pas contre les dépenses mais tient à un budget contrôlé pour éviter une croissance désordonnée ; même s'il fait confiance au Conseil administratif, ce n'est pas une confiance aveugle. Il remercie Mme Lienhardt et les services pour leurs excellentes présentations et leurs réponses précises aux questions. Il salue la bonne entente avec le Conseil administratif, même si les opinions divergent parfois. Il précise qu'il votera contre le budget et laisse la liberté de vote à ses collègues du PLR.

M. Gillet constate que le budget de la Commune dépasse désormais les CHF 100 mios. Le groupe du Centre constate que le budget est équilibré qui permet à la fois de maintenir des finances publiques saines et d'offrir aux communiens des prestations sociales, culturelles et sportives importantes, grâce auxquelles il fait bon vivre à Plan-les-Ouates. Au vu des discussions en commissions et des justifications apportées, le Centre considère que les nouveaux postes demandés correspondent à l'évolution des besoins de l'administration et sont nécessaires pour s'adapter au développement de la commune et à la croissance de sa population. Le Centre soutient également la baisse de 1 centime du centime additionnel proposées par le Conseil administratif. Lors des budgets précédents, les investissements prévus incitaient à la prudence, mais force est de constater aujourd'hui que les recettes fiscales continuent à augmenter et qu'au vu des finances de la Commune, la baisse de 1 centime se justifie totalement. En revanche, le Centre s'oppose à la baisse de 2 centimes qui ne semble pas responsable avec les investissements futurs prévus pour les Cherpines notamment, estimés à près de CHF 500 mios. Le Centre tient à féliciter et à remercier le Conseil administratif ainsi que l'ensemble des services communaux, en particulier le service Finances pour l'élaboration de ce budget. Il apprécie l'excellent climat de collégialité entre élus pour l'étude du budget ; les débats sont parfois vifs mais toujours constructifs et respectueux. Il remercie bien sûr, comme chaque année, Mme Lienhardt pour la qualité remarquable de son travail. En conclusion, le groupe le Centre acceptera ce budget.

M. Solari tiens à exprimer au nom du groupe des Verts, sa pleine acceptation au budget présentant une baisse d'un centime additionnel. Le groupe est conscient que cette baisse représente un défi, mais est convaincu que cette décision a été prise après une analyse minutieuse et rigoureuse des besoins de la commune, de sa population et des implications financières qui en découlent pour les années à venir. En l'état actuel de la situation cette baisse n'engendre pas de contraintes budgétaires sujettes à arbitrage, mais s'inscrit avec force et pertinence dans le contexte financier viable présenté et notre histoire d'une gestion financière responsable, durable et teintée d'une intelligence prudente. La baisse d'un centime additionnel démontre, d'une part notre sensibilité aux réalités économiques des habitants de Plan-les-Ouates et, d'autre part, l'engagement et la sensibilité de notre commune envers les générations futures. En effet, ne cédant pas au désir et à l'euphorie de l'immédiateté représenté par « le deux centimes », nous

administratif dans le cadre de ce budget et pour cette baisse du centime, mais également pour la stratégie sous-jacente pour pouvoir préfinancer certains équipements futurs. Au nom du Conseil administratif, il remercie l'ensemble des services et en particulier Mme Lienhardt, pour tout le travail accompli durant l'année, pour les arbitrages qui doivent être faits et pour les débats qui ont pu avoir lieu, parfois piquants mais toujours dans un esprit d'empathie. Ce budget lance une nouvelle étape pour la Commune.

- e) **D 128-2023 R : Autoriser le Conseil administratif à constituer six cédules hypothécaires de registre grevant la nouvelle parcelle N° 7486 de Plan-les-Ouates issue du TM 37/2020 de 10 450 000 F (2x), 3 000 000 F (2x) et 1 550 000 F (2x) respectivement de 1er, de 2ème et de 3ème rangs et ouverture d'un crédit de 45 000 F pour cette opération.**

La Présidente rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 128-2023 R (annexe 5) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 17 octobre 2023. Cette délibération a été renvoyée en commission Finances, qui a émis un préavis favorable par 8 oui et 1 abstention dans sa séance du 9 novembre 2023.

En l'absence d'interventions, **la Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 128-2023 R par 21 oui et 2 abstentions.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. **Motions**

- a) **M 35-2023 R : Pour la création d'îlots de fraîcheur sur la commune de Plan-les-Ouates.**

La Présidente rappelle que le Conseil municipal a voté l'entrée en matière de la motion M 35-2023 (annexe 6) le 26 septembre 2023. Elle a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures, qui a émis dans sa séance du 13 novembre un préavis favorable à l'unanimité.

M. Rodriguez est satisfait de voir cette motion qui appuie le travail actuellement fait par le service de l'Environnement et des espaces verts. De plus, cette motion synthétise un certain nombre de textes qui ont été déposés. Il adresse ses remerciements à ses auteurs.

M. von Haller remercie également les motionnaires pour ce texte. Le groupe des Verts partage complètement la préoccupation qui est soulevée par cette motion. Les îlots de chaleur avaient déjà été mentionnés dans 2 autres motions. Il espère que cette initiative aboutira.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet la motion au vote du Conseil municipal.

La motion M 35-2023 R est acceptée par 22 oui, soit à l'unanimité.

- b) **M 37-2023 R : Pour la suppression de la taxe communale sur les chiens.**

La Présidente rappelle que le Conseil municipal a voté l'entrée en matière de la motion M 37-2023 (annexe 7) le 17 octobre 2023. Elle a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures, qui a émis dans sa séance du 13 novembre un préavis favorable par 7 oui et 2 abstentions, sous réserve des amendements demandés, et en commission Finances qui a émis un préavis défavorable dans sa séance du 9 novembre 2023 par 1 oui, 5 non et 3 abstentions.

M. Ulrich déclare que comme ce sujet a été voté avec l'amendement, les motionnaires retire cette motion.

kilomètres. Il existe d'autres solutions que les trottinettes électriques, peut-être moins dangereuses et plus efficaces.

La Présidente soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de la motion en commission Sécurité, qui est accepté par 22 oui, soit à l'unanimité.

La Présidente soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de la motion en commission Environnement et infrastructures, qui est accepté par 22 oui, soit à l'unanimité.

La motion M 39-2023 R est renvoyée en commissions Environnement et infrastructures et Sécurité.

- e) **M 40-2023 P : Mesures à prendre contre la pratique du harcèlement, de toutes natures, dans le cadre des écoles de la Commune – Informer, sensibiliser, former.**

M. Solari, motionnaire, procède à la lecture de la motion.

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à cette motion M 40-2023 (annexe 10), laquelle est acceptée par 22 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Favre précise que cette motion est le résultat d'un travail d'équipe et fait lecture de l'exposé des motifs.

Mme Soulier remercie M. Favre et M. Solari pour le travail effectué et espère que cette motion sera votée sur le siège.

M. Di Giorgio déclare que le groupe MCG soutient cette motion.

M. Magnin salue le travail intergroupe qui a été effectué pour reprendre une motion et une résolution qui étaient inapplicables au niveau communal. Cette motion est effectivement destinée à la Commune avec des points sur lesquels elle peut travailler. Il ne peut que conseiller de la voter sur le siège, les débats ayant déjà eu lieu en commission. Le service qu'il représente pourra donner les éléments pour l'organisation et la promotion. Pour ce qui concerne les ressources, c'est du ressort du Conseil municipal, sur la base de propositions que fera le Conseil administratif. La question de la collaboration a déjà été discutée, et il faudra aller un peu plus loin. Le module de formation concerne plutôt le GIAP, institution gérée par les communes. Il voit d'un bon œil ce travail sur les problématiques sociales, renforcé par les réseaux sociaux qui sont destructeurs non seulement pour les enfants mais aussi pour un certain nombre d'adultes, ainsi que le fait de ne pas s'occuper du niveau scolaire qui n'est pas du ressort de la Commune.

M. Lenoir déclare que le groupe PVL-Fédération soutient également cette motion.

La Présidente soumet la motion au vote du Conseil municipal

Le Conseil municipal accepte la motion M 40-2023 avec 22 oui, soit à l'unanimité.

M. Stauder pense qu'étant donné que la motion est cosignée par l'ensemble des acteurs politiques de la commune et qu'elle a été adoptée sur le siège à l'unanimité, il serait intéressant que le Conseil d'administration soumette ses réflexions et les résultats de ses travaux à d'autres communes.

M. Magnin répond qu'en effet, il est possible d'en parler et de présenter ce qui se fait dans notre commune. Il est plus compliqué d'envoyer spontanément le résultat de notre travail à 44 communes. En effet, si toutes les communes envoyaient systématiquement leurs travaux aux autres, cela deviendrait vite ingérable.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de la pétition Pe 04-2023 au Conseil administratif pour traitement par 22 oui, soit à l'unanimité.

8. QUESTIONS

Question écrite QE 03-2023 de M. Rochetin

Mme Chenaux-Bourquin, secrétaire du Conseil municipal, donne lecture de la question (annexe 12).

Desserte quartier Les Sciers – Gare CEVA du Bachet : constatant que le quartier est mal desservi en transports publics en direction de la gare du Bachet, serait-il possible de demander aux TPG et respectivement à l'Office Cantonal des Transports de réfléchir à une proposition pour favoriser cette desserte, en imaginant la mise en place d'un véhicule autonome par exemple ?

Cette question nécessite une réponse écrite du Conseil d'administration.

Fermeture de la partie supérieure du chemin de l'Essartage

M. Thorimbert revient sur le chemin de l'Essartage et le fait que tous les habitants des Sciers devront passer par le bas. Un sondage a été envoyé aux habitants des Sciers à ce sujet et une séance publique aura lieu bientôt. M. Thorimbert a eu des contacts avec des habitants de Saconnex-d'Arve-Dessous et des Serves qui n'ont pas été invités et sont mécontents et dans l'incompréhension, le Conseil administratif ayant toujours dit que ce serait fermé. M. Thorimbert demande ce qui justifie cette ouverture de la part du Conseil administratif et ce sondage, qui va à l'encontre de ce qui avait été dit en commission et il demande si le Conseil administratif a changé d'avis.

M. Rodriguez répond que la position à ce jour du Conseil administratif est de fermer ce chemin. Un sondage a été adressé aux résidents uniquement, car il s'agit d'une route d'accès au quartier des Sciers. La séance en question constitue la suite de la séance publique qui a eu lieu il y a 2 ans, lors de la fermeture de la route de chantier. Lors de l'ouverture de la nouvelle route d'accès, l'accès par la route de Saconnex-d'Arve sera impossible, conformément au PLQ.

M. Thorimbert remarque que ce sondage donne de l'espoir à certains. Les habitants de Saconnex-d'Arve sont impactés par cette modification. Il estime qu'ils ont aussi droit à la parole.

M. Rodriguez précise que si ce chemin devait être réouvert, ce ne serait que pour les habitants des Sciers. Une surveillance spécifique serait mise en place, comme c'est le cas à Arare par exemple. L'objectif est d'interdire le transit.

Extension d'un chemin

Mme Soulier revient sur sa demande pour savoir s'il serait possible d'étendre le petit chemin qui va jusqu'aux Abeilles jusqu'en bas du Mail 2000.

M. Rodriguez répond que cette question est en cours d'étude. La situation actuelle est due au fait qu'un prolongement aurait nécessité la création d'un bassin de rétention pour répondre aux normes. Le service étudie la possibilité d'une modification.

Problèmes de sécurité aux Sciers

Mme Soulier rappelle que le Conseil administratif avait reçu un courrier de la famille Gardiol concernant des soucis de sécurité aux Sciers et le Conseil municipal n'ayant pas eu de nouvelles à ce sujet, elle demande ce qu'il en est de la réponse à celui-ci.

M. Haas constate que la séance du Conseil municipal du 12 décembre prochain tombe pendant l'Escalade et il suggère que tout le monde se déguise.

La parole n'étant plus demandée, **La Présidente** clôt la discussion à 20h45.

Fin de la séance

QUESTIONS DU PUBLIC

Sécurité aux Sciers

M. Raphaël Gardiol revient sur son courrier au Conseil administratif concernant la sécurité aux Sciers et, à la suite des propos de Mme Monbaron, il se réjouit de recevoir le courrier de réponse, voire de pouvoir échanger avec elle. En rapport avec ce qui se passe aux Sciers, il demande comment le Conseil administratif imagine le pilotage des Cherpines, la sécurité dans ce futur quartier, etc. M. Gardiol souhaite également savoir comment on pourrait améliorer le fonctionnement dans les structures en PPE, en partenariat avec la commune, où les propriétaires sont minorisés dans les millièmes par rapport à la Commune et ne sont pas traités d'égal à égal dans des situations problématiques avec des défauts de construction qui persistent depuis plus de 2 ans. Il trouverait pertinent de pouvoir avoir un échange avec la Commune sur ces sujets, comme l'installation de ce quartier qui n'était pas prêt à l'arrivée des premiers habitants.

Mme Monbaron répond que le quartier des Cherpines est à l'étude depuis longtemps. Pour ce qui concerne la mobilité, la volonté de la Commune est d'avoir un taux de stationnement très bas (1 place pour 2 appartements), ce qui n'est pas le cas aux Sciers. En contrepartie, les places pour vélos seront nombreuses, à savoir 3 places pour 100 m² de logement, les places pour motos seront également en nombre. Pour ce qui est de la sécurité aux Cherpines, la situation sera un peu différente, avec le poste de police installé au niveau de l'arrêt du tram à l'entrée du quartier et la brigade équestre a pris domicile au centre équestre des Cherpines. De fait, la présence policière sera plus importante. Pour ce qui est du fonctionnement de la PPE, elle suggère que M. Gardiol s'adresse à l'administrateur, qui gère les assemblées générales et les demandes qui sont à formuler auprès de la Commune. L'immeuble occupé par M. Gardiol est communal et 2 montées sont des appartements locatifs, ce qui fait que la Commune est propriétaire d'une plus grande part que les PPEistes qui n'ont qu'une montée. Du point de vue de la sécurité, très peu de plaintes sont enregistrées aux Sciers, avec 66 événements signalés, dont une majorité de vols dans des véhicules avec effraction (ce qui dédouble les statistiques). En une année, 800 amendes d'ordre ont été délivrées dans le quartier. Ce chiffre est similaire aux autres quartiers.

La Secrétaire

Evelyne CHENAUX-BOURQUIN



La Présidente

Alexandra SAAS



Annexe 11

Pe 04-2023 : Pour plus de sécurité dans le quartier du Vélodrome et dans la zone des villas.

Annexe 12

QE03-2023 : Question écrite de M. Rochetin

RAPPORT DE LA COMMISSION SECURITE

Lieu : Mairie - salle des commissions

Date et heure : lundi 30 octobre 2023 à 20 heures

1. Délibération D 124-2023 : Traitement du budget 2024

• Budget des Sapeurs-Pompiers Volontaires de Plan-les-Ouates

Le capitaine Panchaud présente le budget des Sapeurs-Pompiers de Plan-les-Ouates. En présence de Mme Estruch, caporale et comptable des Sapeurs-Pompiers, il explique que les quelques différences sont des rééquilibrages par rapport aux besoins. Les Sapeurs-Pompiers sont félicités par la commission pour leur bonne gestion.

La commission préavis favorablement et à l'unanimité le budget des Sapeurs Pompiers Volontaires de Plan-les-Ouates.

• Budget ORPC

Madame Monbaron présente le budget de l'ORPC. Le salaire du commandant est en augmentation car il est en fonction du nombre d'habitants de la commune.

La commission préavis favorablement et à l'unanimité le budget de l'ORPC.

• Budget sécurité

Monsieur Valceschini présente le budget sécurité. Il détaille quelques postes concernant les charges tels que les 70'000 Frs d'achat d'horodateurs qui seront disposés dans la zone industrielle, l'achat de nouvelles amendes d'ordre, l'engagement de deux nouveaux agents, l'entretien du matériel et des véhicules, l'acquisition de nouveaux vélos, la préparation d'un projet complet pour changer le système de vidéosurveillance. Monsieur Valceschini prévoit une augmentation des rentrées l'an prochain grâce à la pose des horodateurs.

Les commissaires posent quelques questions avant de passer au vote.

La commission préavis favorablement et à l'unanimité le budget Sécurité.

Madame Monbaron présente brièvement le budget de la communication. Pas de questions des commissaires.

La commission préavis favorablement et à l'unanimité le budget communication.

2. Communications du Conseil administratif

• Bilan de la période estivale et incivilités

Monsieur Valceschini nous présente des chiffres de la Police Cantonale concernant le quartier des Voirets-Vélodrome qui suscitent beaucoup de réactions des commissaires.

• **Diagnostic Local de Sécurité 2023** est commenté par Monsieur Valceschini et Madame Monbaron.

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 14 novembre 2023

RAPPORT DES COMMISSIONS CONJOINTES

Date de la séance de la commission : Lundi 6 novembre 2023 à 20h00.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle du conseil municipal.

Intervenants : M. V. Le Mouël – SCA
M. R. Lavizzari – CFPI
M. F. Forré – Altane
Mme Sylla - SWA
M. T. Deriba – SWA
M. Widmann – SWA

Présentation de l'avancement du projet des îlots F et H2 au Rolliet

Demande d'autorisation de construire a été donnée fin juin 2023.

Présentation du projet des différents bâtiments, appartements et extérieurs par les mandataires.

M. Lavizzari donne des explications sur l'ampleur du travail pour déposer l'autorisation de construire.

Il présente le plan financier théorique sur la base du projet Filigrane des îlots F et H2

- Budget de 133 mio brut pour les îlots
- 1 mio de revenu sur la vente des places de parc des autres îlots
- Budget net de 129 moi pour la construction.

Le projet du concours choisi a pu être déposé.

Obtention du permis de construire entre fév. et mars 2024

Votation du crédit de construire par le CM entre mai-juin 2024

Début des travaux si acceptation été 2024

Livraison fin 2026-premier semestre 2027

Questions des conseillers municipaux aux mandataires qui y répondent.

Des échanges entre les conseillers municipaux ont eu lieu après le départ des mandataires.

Rapporteur : Evelyne Chenaux-Bourquin

5. Délibération D 124-2023 : Budget de fonctionnement 2024, au taux des centimes additionnels 2024 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2024

La Commission examine la rubrique « Finances et impôts » (rubrique 9) avec des détails sur les recettes des personnes physiques, des personnes morales, et la variation liée à l'abolition de la taxe professionnelle (91). Puis les explications se portent sur les Immeubles du patrimoine financiers (96) amenant une question sur les contrats liés aux frais de l'eau et de l'énergie. Concernant les « Prestations en nature », un récapitulatif des subventions en nature délivrées est présenté. L'examen des amortissements apporte quelques questions. La Commission examine ensuite la fonction Administration (02) - hors personnel et hors communication et les Charges et revenus des capitaux (9610). Elle passe en revue les différents budgets par service et discutés en commissions idoines. Pour terminer, la Commission passe aux ressources humaines (0220100). Le Conseil administratif donne les détails des demandes de nouveaux postes (13,2 ETP) pour 2024 pour un total de 192 ETP. Un Commissaire soulève la question des nouveaux postes liés à la communication des services. Le Conseil administratif rappelle le nombre de questions de la population et le besoin de communication pour la Commune. Le Conseil administratif présente ensuite les postes temporaires (contrat à durée déterminée, mission) prévus, notamment au SCA. La Commission demande où en est le taux d'absentéisme.

Amendements

- 1 : Indexation à 1.33%, diminution 313 000 F*
- 2 : Suppression du poste (0,8)*
- 3 : Adaptation contribution SIS*
- 4 : Courses scolaires*
- 5 : Allocation au CO (20 F 20 ans)*
- 6 : Newsletter*
- 7 : Adaptation prestations Terrain Aventure FASE*
- 8 : Réduction subvention Serpentin 43 000 F*
- 9 : 5 000 F supplémentaire inclusion par le sport*
- 10 : Patrimoine financier – adaptation loyer*

La Commission préavise favorablement les amendements 1 à 10, à l'unanimité.

- 11 : Baisser le centime additionnel de 1 centime supplémentaire (PLR)*

La Commission préavise négativement l'amendement 11, par 2 oui, 5 non, 2 abstentions

- 12 : Donation exceptionnelle de 146 000 à TD Quart-monde en plus de la subvention annuelle.*

La Commission préavise favorablement l'amendement 12, par 4 oui, 3 non, 2 abstentions

D 124-2024 : La Commission préavise favorablement la délibération amendée par 5 oui, 2 non, 2 abstentions

6. Communications du Conseil administratif

Aucune

Christophe STAUDER, rapporteur

M. Rodriguez fait un point de situation sur plusieurs dossiers en cours.

Le rapporteur : Barbara Soulier

13 novembre 2023



Législature 2020-2025
Délibération **D 121A-2023**
Séance du 14 novembre 2023

DELIBERATION

modification du règlement du cimetière de Plan-les-Ouates

Vu le règlement du cimetière de la commune de Plan-les-Ouates (LC 33 351) du 18 septembre 2012, entré en vigueur le 22 novembre 2012,

vu la motion M 26A-2022 adopté par le Conseil municipal le 21 juin 2022 pour une prise en charge par la Commune d'une partie des coûts funéraires destinée aux familles de défunts qui habitaient Plan-les-Ouates.

vu la nécessité pour le Conseil administratif de modifier le règlement afin d'appliquer la motion M 26A-2022,

vu la volonté de la Commune de se doter d'un règlement conforme à la législation cantonale, qui lui permette de disposer d'un outil de fonctionnement adéquat,

vu l'exposé des motifs EM 121-2023, d'aout 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

Vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité)

D'adopter le nouveau règlement du cimetière de Plan-les-Ouates, du 14 novembre 2023, qui fait partie intégrante de la présente délibération.

SEE/me/#149464 – 14 novembre 2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 124A-2023**
Séance du 14 novembre 2023

DELIBERATION

relative au budget de fonctionnement 2024, au taux des centimes additionnels 2024
et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2024

Vu le budget administratif pour l'année 2024, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant :

- de 119 897 707 F, dont à déduire les imputations internes de 13 773 100 F, soit net 106 124 607 F aux charges
- et de 124 200 281 F, dont à déduire les imputations internes de 13 773 100 F, soit net 110 427 181 F aux revenus,
- l'excédent de revenus prévu s'élevant à 4 302 574 F,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de +5 702 781 F et résultat extraordinaire négatif de -1 400 207 F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2024 s'élève à 35,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens, dû en 2024 par les propriétaires domiciliés ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, s'élève à 50,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant :

- de 45 650 000 F aux dépenses
- et de 3 250 000 F aux recettes,
- les investissements nets prévus s'élevant à 42 400 000 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 15 384 596 F,

- au moyen des amortissements planifiés du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 9 681 815 F,
- au moyen des amortissements complémentaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 1 400 207 F,
- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de 4 302 574 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 15 384 596 F, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de 27 015 404 F,

vu le préavis de la commission Finances,



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 128-2023**
 Séance du 14 novembre 2023

DELIBERATION

en vue d'autoriser le Conseil administratif à constituer six cédules hypothécaires de registre grevant la nouvelle parcelle N°7486 de Plan-les-Ouates issue du TM 37/2020 de 10'450'000 F (2x), 3'000'000 F (2x) et 1'550'000 F (2x) respectivement de 1^{er}, de 2^{ème} et de 3^{ème} rangs et ouverture d'un crédit de 45'000 F pour cette opération

Vu le PLQ « Le Rolliet » N° 30'043, adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 et entré en force en octobre 2018 ;

vu la possession par la Commune de 28'974 m² de droits à bâtir logements tous situés sur le périmètre du PLQ et représentant au total 27.35 % des droits à bâtir destinés aux logements présents sur le périmètre ;

vu la répartition des droits à bâtir destinés aux logements propriété de la Commune dans les ilots « G », « H2 » et « F » de la pièce « Ea » du PLQ Rolliet ;

vu la maîtrise par la Commune de 54.2% des droits à bâtir de l'ilot « G », soit 6'546m² ;

vu la volonté du Conseil municipal de Plan-les-Ouates de faire réaliser les droits à bâtir que la Commune détient dans l'ilot « G » par le biais de coopératives d'habitations en leur accordant un droit de superficie ;

vu l'appel à projets auprès de coopératives lancé par la Commune en mai 2020 remporté en mars 2021 par le groupement des coopératives Harmonie et Equilibre ;

vu le projet des coopératives Equilibre et Harmonie de réaliser environ 65 logements, dont 45 LUP-HM et 20 ZDLoc, dans l'ilot G du PLQ du Rolliet, ainsi qu'environ 500m² de surfaces destinées à la vie de quartier ;

vu le dossier de mutation parcellaire N°37/2020 établi en date du 2 novembre 2020, modifié la dernière fois le 21 décembre 2022 par le bureau de géomètre officiel Buffet Boymond SA, prévoyant la division et réunion de plusieurs parcelles de ce périmètre, dont en particulier les parcelles N°s10'043 et 10'060 de Plan-les-Ouates, propriété privée de la Commune, ainsi que les parcelles appartenant au domaine public communal dp 15289 et dp 15293 de Plan-les-Ouates et la création notamment de la nouvelle parcelle N°7486, qui deviendra propriété de la Commune et qui devrait permettre d'accueillir le projet des coopératives précitées, étant précisé que ce dossier de mutation pourrait encore subir de légères modifications ;

vu la délibération D 56-2021, acceptée par le Conseil municipal le 16 novembre 2021, approuvée par le Département de la cohésion sociale le 8 février 2022, visant notamment la réalisation du remaniement parcellaire défini dans le dossier de mutation précité, qui, à ce jour, n'a pas encore été réalisé et pour lequel un projet d'acte notarié a été élaboré par Me Vallery-Spaethe ;

vu la délibération D 73-2022, acceptée par le Conseil municipal le 27 septembre 2022, approuvée par le Département de la cohésion sociale le 17 novembre 2022, visant la constitution d'un droit de superficie en faveur des coopératives Equilibre et Harmonie sur la future parcelle N°7486 du périmètre de l'ilot G du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates qui n'a pu être réalisée pour le moment, le remaniement parcellaire précité étant notamment nécessaire préalablement, de même que l'obtention d'une autorisation de construire en force ;

MOTION**Pour la création « d'îlots de fraîcheur » sur la commune de Plan-les-Ouates****Considérant :**

- Que les dérèglements climatiques vont entraîner pour la Suisse, et particulièrement à Genève, des hausses de température estivales entre 1 et 2,5° C d'ici 2050, dépassant la barre des 35° C sur plus de deux semaines en été (« dômes de chaleur »)¹,
- Qu'il a été établi que les risques de décès liés à la chaleur augmentaient significativement lorsque les températures maximales dépassent ces seuils, notamment par une sollicitation accrue du système cardiovasculaire, dont les personnes âgées et les enfants sont les premières victimes²,
- Que les agglomérations urbaines, le trafic automobile et les revêtements en asphalte de la chaussée empirent ce stress thermique entraînant une perte en biodiversité, péjorent la qualité de l'air et de l'eau par la création de véritables « îlots de chaleur » empêchant un rafraîchissement nocturne,
- Que les agglomérations qui ne prendront pas des mesures fortes pour réduire ces îlots de chaleur subiront une perte importante en attractivité démographique et économique,
- Que les îlots de chaleur aggravent les besoins énergétiques de la population et des installations de climatisation, entraînant une consommation supplémentaire s'élevant à 8 milliards de kWh en Suisse, soit 14% de la consommation totale d'électricité du pays³,
- Que la mise en place d'« îlots de fraîcheur » pour lutter contre ces phénomènes s'inscrit dans les mesures du Concept cantonal de promotion de la santé et de la prévention 2030 et participe au Plan canicule⁴ du médecin cantonal,
- Que les cinq structures d'oasis urbains mis en place par le canton et la Ville de Genève rencontrent des succès en termes d'amélioration des conditions de vie lors d'épisodes caniculaires, d'approbation citoyenne et de fréquentation,
- Que les deux nouveaux espaces ombragés, de rencontre et de pique-nique installés le long du Mail 2000 remportent un franc succès d'utilisation.

En conséquence, sur proposition du Centre,

Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates
INVITE

Par 22 oui (unanimité)

¹ *Impulsions pour une adaptation de la Suisse aux changements climatiques*, Office fédérale de l'environnement (OFEV), 2023

² *Quand la ville surchauffe*, Office fédérale de l'environnement (OFEV), 2018

³ *Questions d'énergie*, Romandie Energie, 2021

⁴ *Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030*, Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé, 2016

La multiplication de ces vagues de chaleur, couplée à des hivers plus doux et des étés plus secs, vont avoir d'importantes conséquences pour les êtres humains, pour la biodiversité et l'économie de notre région :

- Mise en danger de la vie des personnes dites vulnérables à la combinaison des épisodes de canicule et du milieu urbain, notamment des personnes âgées, malades ou dépendantes, les enfants et les femmes enceintes,
- Accroissement de la sécheresse estivale, durée plus longue de végétalisation, propagation d'organismes nuisibles (espèces exotiques se déplaçant au gré de la progression des températures chaudes),
- Aggravation du risque de crues, fragilisation des pentes,
- Impossibilité de maintenir une activité économique, touristique ou événementielle durant les épisodes caniculaires, fuite des entreprises hors du milieu urbain ou industriel en faveur de lieux moins denses et moins exposés aux dômes de chaleur.

Repenser la ville pour préparer nos communautés à ces changements inévitables.

Garantir la santé, le bien-être, une bonne qualité de vie de nos concitoyen-nes doit être le principal objectif des autorités d'une agglomération urbaine en plein développement comme Plan-les-Ouates.

Nous pouvons agir à notre niveau pour anticiper et répondre à ces modifications profondes du cadre de vie des habitants de notre commune en mettant en place dès maintenant des mesures pour atténuer les phénomènes caniculaires, parmi lesquels la création d'« îlots de fraîcheur » et de **corridors ombragés**.

Les arbres et une végétalisation dense aux abords des espaces routiers contribuent à l'attrait et à la qualité des espaces extérieurs dans les zones urbanisées grâce au phénomène d'« évapotranspiration », c'est-à-dire l'absorption des eaux de pluie puis sa libération lente atténuant la chaleur ambiante et au sol. Ces corridors ombragés doivent s'accompagner par un travail de désimperméabilisation de ces surfaces végétalisées afin de permettre l'infiltration et la rétention des eaux.

L'identification des îlots de chaleur par une étude de terrain, sur notre commune, doit constituer la première étape d'un plan ambitieux de créations de lieux de vie, de ces « îlots de fraîcheur », des mini-parcs ombragés à l'aide de structures en bois, de toiles, de pergolas, ou d'une canopée, équipés de banc, de points d'eau et de brumisateurs offrant un havre de fraîcheur mais aussi de socialisation et de maintien du lien social pour les aînés en période de fortes chaleurs.

Des projets suisses concluant et réalistes.

Le programme « De parc en parc » en Ville de Genève et à Vernier a conduit à la mise en place de 8 « îlots de fraîcheur » durant la canicule estivale de 2023. Ces dispositifs seront d'ores et déjà reconduits chaque année.

A Fribourg, les autorités de la Ville ont lancé une vaste étude pour identifier les zones problématiques liées au phénomène des « îlots de chaleur » et mis en place un outil décisionnel pour intégrer cette problématique dans la planification urbaine et les transformations urbanistiques.

A Porrentruy, le projet « L'arbre et la nature en ville » vise à accroître l'importance des arbres et des espaces verts en ville, sur les toitures, les façades et les espaces extérieurs privés, mais aussi et notamment deux espaces publics ont été végétalisés afin de servir de lieu de fraîcheur et de sensibilisation de la population sur ces sujets d'adaptation aux changements climatiques.

A Regensdorf (ZU), l'accent a été mis sur la forte présence de l'eau sur les espaces publics (jets d'eau, douches, fontaines de quartier, rigoles d'évacuation des eaux pluviales) en plus des projets de végétalisation des toitures et d'ombrage des espaces extérieurs.

Projet de MOTION

Pour la suppression de la taxe communale sur les chiens

Vu la bonne santé financière de la commune ;

Vu que 22 communes sur 45 n'appliquent pas cette taxe et que 5 autres la demande à un taux réduit (50%);

Vu que la majorité des personnes possédant un chien, sont de revenu modeste ;

Vu le manque de service sur la commune (aucun parc à chiens) ;

Vu que les chiens commettent moins de déprédation que les chats qui ne sont ni contrôlés, ni taxés ;

Vu l'aspect social pour les séniors, éducatif pour les enfants et même recommandé par le corps médical pour la socialisation ;

**Sur proposition du MCG de Plan-les-Ouates,
Le Conseil municipal invite le Conseil administratif**

- A supprimer la taxe communale sur les chiens.

Pour le MCG : Laurent Ulrich, Alexandra SAAS, Robert Di Giorgio.

PROJET DE MOTION

Pour un soutien à la création de structures d'accueil petite enfance publiques en nature et à l'éducation à l'environnement sur Plan-les-Ouates

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Considérant:

- que le domaine de la petite enfance et de l'éducation préscolaire est sujet à de nombreuses mouvances politiques,
- que les bienfaits⁷ de l'éducation à l'environnement participent à une éducation responsable des enfants mais également des familles dans un contexte de dérèglement écologique,
- que les missions des structures d'accueil petite enfance [SAPE], à savoir: éducation; travail social; intégration et promotion de la santé, soutiennent une société saine et responsable,
- que la réponse au besoin urgent de places en SAPE sur la commune de Plan-les-Ouates (40% de réponse) mais également sur le Canton de Genève n'est clairement pas atteinte⁸,
- que l'ouverture de structures en nature pourrait servir d'alternative et de diversification de l'offre de places pour la population,
- que l'investissement dans la Petite enfance rapporte plus à la collectivité que ce qu'il ne lui coûte [James Heckman]⁹,
- que les espaces de vie et d'éducation préscolaire en totale nature engendrent un coût initial moindre par rapport aux autres structures,
- que l'environnement de Plan-les-Ouates se prête aisément à une structure d'accueil en nature.

Sur proposition du groupe Les Verts,

⁷ [Budel, S.-M. L'école en forêt ou l'éducation par la nature. Site de Cursus. \[Consulté en mai 2023\].
<https://cursus.edu/fr/13269/lecole-en-foret-ou-leducation-par-la-nature>](https://cursus.edu/fr/13269/lecole-en-foret-ou-leducation-par-la-nature)

⁸ République et Canton de Genève. (2017). Manque de places dans les structures de la petite enfance : un projet de loi pour répondre aux besoins des familles

<https://www.ge.ch/document/manque-places-structures-petite-enfance-projet-loi-repondre-aux-besoins-familles>

⁹ de Bodman, F. (31.05.2017), *Investissons dans la petite enfance*. Page 2, ligne 14.
https://lesprosdela petiteenfance.fr/sites/default/files/pdf_terra_nova.pdf

Ces différentes structures qui ont déjà fait l'objet d'analyses de la part du service d'autorisation cantonal ne présentent donc pas de véritables lacunes en comparaison aux autres SAPE du canton, au contraire. Si celles-ci se présentent comme modernes, elles ne sont pas moins simples. En effet, elles reviennent à une certaine simplicité d'espace de vie et sont portées par les principes et les valeurs d'une Éducation en vue d'un développement durable.

Dans une optique future, elles peuvent également s'illustrer comme une alternative et une possibilité de choix supplémentaire pour les familles qui souhaiteraient que leur enfant aille soit dans une structure en dur, soit en nature, soit les deux combinées.

La petite enfance à Genève doit trouver un équilibre entre la réponse aux besoins de places en SAPE et des conditions d'éducation favorables et stimulantes.

Cette alternative, qui pourrait permettre d'alléger le poids de l'accueil de nouveaux enfants sur la commune, devrait être encadrée par des professionnel.le.s compétent.e.s et formé.e.s et faire l'objet d'une plus grande démocratisation. En effet, au-delà du frein structurel, l'aspect financier constitue à ce jour un obstacle majeur pour les familles.

Si une SAPE "en dur" prend une forte partie d'un budget, c'est en partie pour des salaires, mais aussi pour des bâtiments et du matériel pédagogique. Ceux-ci sont absents dans les structures en nature. Il s'agit donc d'une économie potentiellement importante pour la commune et pour la collectivité.

Les SAPE en nature proposent également une autre facilité à leur développement: l'infrastructure sur le long terme. En effet, en fonction des besoins et des possibilités, les SAPE en nature peuvent être déplacées et établies rapidement puisque celles-ci ne demandent aucune fondation. Un bâtiment de repli doit simplement être établi comme référence en cas d'urgence météorologique.

Le coût moindre d'établissement mais également le fait que ces structures laissent les terrains indemnes après leur passage font de celles-ci un outil fort de la petite enfance pourtant trop peu exploité.

C'est pour ces différentes raisons que nous vous invitons à soutenir cette motion et même à y ajouter votre signature si celle-ci résonne en vous.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mise en place et amélioration du projet "iUGO - Mobilité Douce à Plan-les-Ouates"

La mobilité douce est un enjeu central pour le développement durable. Dans le contexte actuel de changements environnementaux et de croissance démographique, il est crucial de repenser nos modes de déplacement. Le projet "iUGO - Mobilité Douce à Plan-les-Ouates" s'inscrit dans cette perspective, visant à encourager l'utilisation de modes transports alternatifs et de favoriser le transport modal.

L'évolution de nos habitudes de mobilité est un enjeu majeur de notre époque. Le projet iUGO propose une solution concrète et moderne pour répondre aux défis de la mobilité dans le périmètre de la ZIPLO et du futur centre sportif à Plan-les-Ouates. Ce système non seulement complète les moyens de transports existants mais encourage également un mode de vie plus sain et écologique.

Avec des caractéristiques de sécurité avancées, la capacité de limiter le périmètre de fonctionnement par géolocalisation à la zone ZIPLO / centre sportif et une approche respectueuse de l'environnement, les trottinettes électriques iUGO représentent une solution concrète pour rendre notre ville plus durable. En adoptant cette motion, nous affirmons notre engagement en faveur d'une mobilité intelligente et respectueuse, au service des citoyens de Plan-les-Ouates.

En prenant ces mesures, nous aspirons à faire de Plan-les-Ouates un modèle de mobilité douce, en harmonie avec les aspirations écologiques de notre époque et les besoins spécifiques de nos concitoyens.

Nous espérons que vous reconnaîtrez l'importance de cette initiative et nous vous remercions de la soutenir.

2. D'allouer les ressources nécessaires pour sa réalisation.
3. D'encourager la collaboration entre les institutions, les organisations et les personnes concernées pour lutter contre le harcèlement.
4. D'organiser des modules de formation destinés au personnel du secteur parascolaire.

EXPOSE DES MOTIFS

La situation de « harcèlement scolaire » qui nous a été présentée lors de la Commission sociale et de l'enfance du 9 mars 2023, a été l'objet d'une Motion et d'un Postulat, dont les tenants et aboutissants sont désormais et largement connus de tous.

Le texte de la présente Motion résume la situation du harcèlement scolaire, notamment, contre lequel il convient de s'engager. Dès lors il ne nous semble pas utile de répéter les éléments sur lesquels nous devons fonder notre action.

Nous estimons que les explications précitées de cette Motion, succinctes et claires, sauront convaincre le bien-fondé d'une telle démarche et que les groupes politiques représentés au sein de notre Conseil municipal rejoindront ce projet, que nous souhaitons porter avec vous tous et toutes.

Pour le groupe PLR : **Luis Brunschweiler, Véronique Dubois, Sylvain Dupraz, Cédric Epenoy, Michel Favre, Romy Ferri**

Pour le groupe LE CENTRE : **Barbara Soulier, Anita De Mitri, Isabelle Willimann, Vincent Gillet, Philippe Rochetin, Denis Thorimbert**

Pour le groupe LES VERT.E.S : **Marco Solari, François Haas, Christophe Stauder, Barthélémy Von Haller, Pierre Torri, Maxime Rohmer**

Pour le groupe MCG : **Alexandra Saas, Robert Di Giorgio, Laurent Ulrich**

Pour le groupe VERTS-LIBERAUX : **Nicolas Lenoir, Evelyne Chenaux-Bourquin**

Pour le groupe SOCIALISTE : **Glenna Baillon, Nathalie Rüegger**

Mme Soulier, habitante du quartier, est notre « porte-parole » pour ces événements. Elle est en possession de toutes les photos et vidéos que nous, habitant-e-s, lui avons transmises à chaque fois qu'il se passait quelque chose.

Nous sommes nombreux à avoir dû appeler la police municipale, qui nous dirigeait parfois vers la police cantonale, afin qu'ils puissent intervenir.

Certains habitant-e-s n'osent même plus appeler la police de peur de représailles envers eux et/ou leurs enfants et familles !

Nous sommes tous bien conscients que la police municipale de Plan-les-Ouates fait son maximum mais est, probablement, en manque d'effectifs.

C'est pourquoi, nous demandons à la commune de bien vouloir engager une patrouille d'agents de sécurité pour ces périodes compliquées afin de pouvoir intervenir plus rapidement.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous donnerez à notre courrier, nous espérons pouvoir retrouver la sécurité du quartier et le bon vivre ensemble.

Cl-joint les feuilles de signatures des habitant-e-s habitant le quartier concerné et soutenant ce courrier et cette demande (192 signatures).

Pétition munie de 199 signatures